



**Direction Recherche Innovation Valorisation**

Affaire suivie par : Véronique BOUDAUD

Tél : 04 76 63 59 26

Mél. : vpcr-office@univ-grenoble-alpes.fr

**Extrait des délibérations**  
**de la Commission recherche du Conseil académique de l'Université Grenoble Alpes**  
**Séance du jeudi 6 février 2020**

**N°4 CR 06.02.2020**

*L'an deux mil vingt, le six février à quatorze heures, la Commission de la recherche du Conseil académique de l'Université Grenoble Alpes (UGA) était rassemblée en séance plénière, dans la salle de séminaire 2 du bâtiment IMAG, après convocation légale, sous la présidence de Caroline Bertonèche, Présidente du CAC.*

**Point à l'ordre du jour : avis sur la demande de réinscription en thèse d'un.e doctorant.e**

**Membres présents :** BEGUE-SHANKLAND Laurent, BURLACU Radu, DAVOUST Laurent, DE VRIES Erica, FORVEILLE Thierry, LEPETIT Marie-Bernadette, MATHY Sandrine, PERRIER Pascal, REBOUD Jean-Luc, ROSSI Caroline, SLAMA Serge, VERDIER Christine, WOUTERS Yves, BOUDJADA Nassira, CAVAILLES Pierre, CHAUVIN Alan, DE ROSNY Eve, GUILLAUMIN Cyriac, LARROUDÉ Philippe, MACLEAN Catriona, RAVELET Corinne, RIASSETTO David, SCHWAB Didier, SORBA Julie, BERTHOME Grégory, MEVEL François-Xavier, REY Benoît, SEIGNEURET Natacha, DUPUIS Clémence, FAGNON Vincent, OLIVRY Auguste, PONCET Christophe, SULPICE Oriane, MORRIET Lou, QUEMERAIS Eric, SCHOBER Helmut.

**Membres représentés :** GODIN-RIBUOT Diane (procuration à WOUTERS Yves), RAY Pierre (procuration à LEPETIT Marie-Bernadette), DEBIZET Gilles (procuration à SLAMA Serge), HILY-BLANT Pierre (procuration à CAVAILLES Pierre), LAVOREL Sabine (procuration à MATHY Sandrine), SADOUX Stéphane (procuration à RAVELET Corinne), BUCCIO Béatrice (procuration à REY Benoît), PREJBEANU Lucian (procuration à MEVEL François-Xavier).

**Membres absents ou excusés :** tous les autres membres.

Considérant que selon l'article 11 de l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat,  
« L'inscription est renouvelée au début de chaque année universitaire par le chef d'établissement, sur proposition du directeur de l'école doctorale, après avis du directeur de thèse et, à partir de la troisième inscription, du comité de suivi individuel du doctorant. En cas de non-renouvellement envisagé, après avis du directeur de thèse, l'avis motivé est notifié au doctorant par le directeur de l'école doctorale. Un deuxième avis peut être demandé par le doctorant auprès de la commission recherche du conseil académique ou de l'instance qui en tient lieu, dans l'établissement concerné. La décision de non-renouvellement est prise par le chef d'établissement, qui notifie celle-ci au doctorant. »

Considérant, le licenciement par l'entreprise (lettre du 22 mai 2019 de l'entreprise) pour faute grave.  
Considérant, la notification par l'Ecole Doctorale du 10 juillet 2019 : du refus de ré-inscription.

Considérant, la demande de poursuite de thèse - recours du 5 septembre 2019 du doctorant, et de deuxième avis auprès de la commission recherche du conseil académique.

**La Commission de la recherche du Conseil Académique de l'UGA réunie en séance plénière le jeudi 6 février 2020 est invitée à donner un second avis à la demande de réinscription en thèse du.de la doctorant.e A.**

Résultat du vote :

Membres en exercice	46
Membres présents	36
Membres représentés	8
Nombre de votants	44
Voix favorables	15
Voix défavorables	21
Abstentions	8

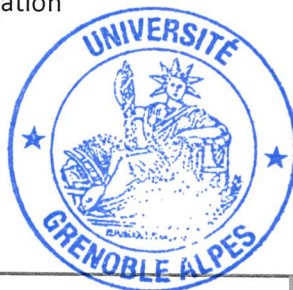
**Après en avoir délibéré, la Commission de la recherche donne un avis défavorable à la demande de réinscription en thèse du.de la doctorant.e A.**

Fait à St Martin d'Hères, le 26 février 2020

Pour le Président et par délégation  
Le Vice-Président recherche



Hervé Courtois



Publié le : 19.02.2020